

U Yvelines

«U Yvelines», Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation, la recherche et la culture

FSU78: 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel : fsu78@fsu.fr

Directeur de publication : Simon Gautier

N° CPAP : 0720 S 07501 – Déposé le : 23 juin 2022

BOIS D'ARCY
PIC 78/28

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Septembre

Octobre

2022

ÉDITO

Environ 48,5 millions de personnes inscrites sur les listes électorales, 26 millions d'abstentionnistes, qui se trouvent majoritairement dans les franges les plus jeunes et les plus pauvres de la population. Sur 22,5 millions de votants, les deux-tiers ont donné leur suffrage à une formation allant de la droite à l'extrême-droite. Avec environ 4 millions de voix au premier tour, 3,5 millions au second et 89 députés, le RN, atteint un niveau inédit. Il va recevoir environ 10 millions d'euros d'aides publiques par an, « épongera » une partie

de ses dettes et continuera ainsi son travail de sape et de haine de l'autre. Certes, les forces de gauche ont remporté entre 130 et 140 sièges. Et si dans les Yvelines, on se réjouira de l'élection de deux de ces députés, sur la 8e et la 11e circonscription, la France n'a pourtant rarement été autant à droite, et notre société autant dans une situation de quasi-balkanisation.. La macronie en brouillant volontairement les lignes a fait exploser le « front républicain » et permis au RN d'être le grand vainqueur de ces élections. Le gouvernement rencontrera certes des difficultés pour constituer les majorités nécessaires à sa politique ordo-libérale. Mais, en ce qui concerne l'école et l'hôpital, il est à craindre qu'au vu de la proximité très forte entre les positions des Républicains et des macronistes sur ces sujets, il y parvienne si nous ne faisons pas bloc ! Les travailleuses et les travailleurs ont un pouvoir énorme entre les mains. Ils ont la capacité de faire reculer le gouvernement,

à commencer par le 1er enjeu celui des retraites. La percée de la gauche à ses élections législatives devra être un point d'appui incontournable dans les luttes qui se profilent. Et soyons-en sûr, c'est par un mouvement social fort, large, par des organisations syndicales renforcées (et pourquoi pas transformées), que l'on construira ce qui a fait jusque-là défaut : un projet de société à la hauteur des enjeux économiques, sociaux, climatiques, environnementaux auquel nous faisons déjà face, et qui seront de plus en plus importants dans les années à venir. Il nous faut gagner la bataille idéologique, il nous faut remporter l'hégémonie culturelle. Retroussons-nous les manches, car les seules luttes perdues sont celles que l'on ne mène pas.

EVELYNE BRAS DIANA
CO SECRETAIRE DEPARTEMENTALE
DE LA FSU 78



Le SNUipp défend les intérêts particuliers des Instituteurs et des Professeurs des écoles dans le cadre général de la Fédération Syndicale Unitaire

La rentrée dans les Yvelines se passe dans un climat de tension des écoles. Inclusions sans garde-fou ni protection des personnels les plus exposés, évaluation des écoles et des dispositifs dédoublés, flicage compulsif des gestes professionnels, caporalisation de nos pratiques, fin de la liberté pédagogique. A cela s'ajoute une crise du recrutement sans précédent des PES comme des AESH, 16 postes spécialisés vacants, 42 remplaçants déjà sur des postes à l'année, des contractuels formés en 4 jours dans des conditions honteuses (vidéo de la rectrice, invitation à réfléchir aux besoins de formation, refus des IEN de laisser les contractuels passer deux jours de prérentrée dans leur futur école, formation axée cycle III pour des futurs enseignants de maternelle). S'y ajoute un ministre encadré qui est la caution «libérale» de la politique délétère du Président de la République d'évolution du service public d'éducation et des propos indécents sur la revalorisation salariale qui

sera mise en place ... après les élections professionnelles. Elle ne concernera de toute façon pas tous les personnels. Le recours systématique au travailler plus pour perdre toujours plus de pouvoir d'achat se généralise et une réforme des retraites est promise pour financer la baisse des impôts de production des entreprises, merci pour elles. La maltraitance des personnels devient la ligne de conduite des corps d'encadrement qui, pour la plupart, ont perdu tout sens de la réalité du terrain et des métiers voire de la plus élémentaire bienveillance. La nouvelle DASEN est totalement en phase avec cette politique et ne trouve rien à redire à la situation, l'année prochaine elle envisage de profiler tous les postes dédoublés et que ceux qui n'aiment pas le sort qui leur est fait ou qui souhaitent retrouver des marges de manœuvre changent de poste.

Martine Dupré-Félix, SNUipp-FSU.



Le SNiCS défend les intérêts particuliers des Infirmières scolaires dans le cadres général de la Fédération Syndicale Unitaire

et des conditions de travail du MEN sur les risques psychosociaux auxquels les infirmier.es sont individuellement et collectivement soumis.es.

Sur le département des Yvelines, plusieurs collègues se sont retrouvées dans des situations de souffrance au travail inacceptables avec des mises en danger évidentes sur leur intégrité physique et morale. Certaines collègues se retrouvées en situation de longue maladie suite à ces souffrances, d'autres ont dû être accompagnées pour obtenir une mutation. Ces situations individuelles représentent des temps d'échanges et de soutien importants. Pour certaines, il a même fallu les accompagner sur la protection juridique du fonctionnaire. Ces situations sont le plus souvent accompagnées par le CHSCT départemental mais restent intolérables.

Un autre L.I.E.N, une nécessité : en juin 2022, plus de 800 infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur se sont réunies en congrès extraordinaire à l'appel du SNiCS FSU. Elles exigent une refonte du Logiciel Infirmier de Education National « LIEN », promu au pas de charge bien qu'inadapté et non abouti. Les infirmières de l'Education nationale ont exigé le report d'un an du déploiement de LIEN car il dégrade les conditions d'accueil des élèves mais également leurs conditions de travail. Elles revendiquent un autre LIEN, avec les élèves mais aussi avec les

services de l'Education nationale. Face aux besoins accrus des élèves en consultations infirmières et après 5 années sans créations de postes, sans reconnaissance salariale et sans respect de leur expertise, les infirmières de l'Education nationale attendent du nouveau Ministre qu'il agisse pour sécuriser la rentrée 2022 qui s'annonce difficile !

A ce jour, le combat a payé : Les collègues qui le souhaitent peuvent garder le logiciel SAGESSE et consacrer plus de temps à la prise en charge des élèves en attendant que des améliorations de fonctionnement et de sécurisation soient faites.

Revalorisation IFSE et concours catégorie B : chaque infirmière percevra donc 528 euros net de plus sur sa paie de novembre, puis seulement 48 euros net par mois. Si cette coquette somme est évidemment bienvenue dans la période actuelle, le SNiCS FSU est intervenu lors du GT pour dénoncer son montant car il reflète une ventilation globale très injuste de cette enveloppe. Les infirmières ont, cette fois encore, obtenu le montant le moins élevé, comment comprendre que certains corps se voient attribuer 3000 euros net de plus ? Un autre point de ce GT a permis de concrétiser la revendication du SNiCS FSU d'un concours simplifié pour les collègues de catégorie B.

Laurence Richard, Marie Vignier Mendy, secrétaires du SNiCS-FSU des Yvelines

Alerté par le SNiCS à de multiples reprises, le Ministre reste sourd et inerte face à la dégradation des conditions de travail et à la souffrance exprimée par de nombreuses-eux infirmier.es de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Ni plan d'urgence, ni recrutement massif, ni aucune reconnaissance ... En dehors de remerciements courtois, aucune mesure n'est prise alors que cette situation intenable va vraisemblablement se prolonger l'année scolaire prochaine. Le conseil national du SNiCS-FSU a décidé de saisir le comité d'hygiène, de sécurité



Le SNES défend les intérêts particuliers des personnels enseignants, d'éducation et de surveillance du second degré dans le cadre général de la Fédération Syndicale Unitaire

Inscrite dans la loi « Pour une école de la confiance » de 2019, la procédure d'évaluation des EPLE se compose de deux étapes : auto-évaluation par les personnels et les usagers du service d'éducation nationale, puis évaluation externe, réalisée par des IPR et des personnels de direction, et pilotée par le Rectorat. Cette évaluation concerne, sur des cycles de 5 ans, 20 % des collèges et lycées chaque année. Les premiers établissements «volontaires» se sont engagés dans ce dispositif en 2020-2021. Caractéristique de l'obsession de l'évaluation par le Ministère, cette procédure vise à faire passer pour une adhésion des personnels aux attentes institutionnelles ce qui n'est, en réalité, que leur formalisation, sous la contrainte, via le projet d'établissement ou un contrat d'objectifs. Pire, sous couvert d'un diagnostic partagé par les membres de la communauté éducative sur les « forces » et « faiblesses » de l'établissement, les personnels sont invités à réfléchir aux moyens d'améliorer le service rendu aux usagers... sans avoir de moyens supplémentaires. Comme le dit explicitement le Cadre d'évaluation des établissements (page 10) : « l'évaluation les entraîne à trouver par eux-mêmes les évolutions à mettre en œuvre, à construire des pistes d'action, à développer une compétence évaluative interne et continue ». Une optimisation des moyens déjà existants, faisant fi des mobilisations sur le terrain des équipes pour bénéficier

ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS, REFUSONS L'INJONCTION A LA CONCERTATION

de moyens pour faire réussir tous les élèves (ouverture de classes, allègement d'effectifs, remplacement des personnels absents, retour d'une politique d'éducation prioritaire ambitieuse, fin des expérimentations s'affranchissant d'un cadrage national, etc.).

Les équipes ne se sont pas laisser berné par cette supercherie et ont rejeté cette mascarade : refus de participer aux groupes de pilotage visant à créer un questionnaire aboutissant au diagnostic, faible taux de réponse à ces questionnaires, motions de CA motivant le rejet collectif de cette procédure, etc. A contrario, les chefs d'établissement ont souvent témoigné d'un enthousiasme créatif pour obtenir l'adhésion (forcée) des personnels : utilisation de la journée de solidarité pour l'auto-évaluation, sujet à l'ordre du jour du conseil pédagogique, voire réunions présentées comme obligatoires (dans un collège de l'éducation prioritaire, l'heure de pondération a été autoritairement consacrée à l'autoévaluation par la principale). L'antagonisme a pris une tournure assez comique au collège de Fontenay-Le-Fleury, lorsque l'un des évaluateurs externes venu présenter le rapport d'évaluation aux membres du CA, vexé par la motion présentée conjointement par parents et enseignants, s'est violemment agacé, menaçant de représailles les élus réfractaires.

Fabien Le Duigou, pour le SNES-FSU



La Fédération Syndicale Unitaire fédère 22 syndicats et oeuvre pour un syndicalisme de transformation syndicale, pour les services publics, pour la justice fiscale et sociale

Il faut que le gouvernement précise ses intentions, ses éléments de diagnostics, sa méthode de concertation et ses objectifs. Quels dispositifs de carrières longues, de pénibilité et d'usure au travail, de transition emploi retraite et de fins de carrière, d'emploi des séniors, de minimum retraite, de financement du régime et d'égalité femme/homme ?

Sur ces questions, la FSU travaille avec les autres organisations syndicales pour porter des revendications communes en réaffirmant que l'ensemble de ces sujets ne nécessitent pas de réforme paramétrique. Des alternatives y compris financières existent et doivent faire l'objet de discussions.

Alors même qu'un salarié sur 2 arrivant à l'âge de départ à la retraite

NON A LA RÉFORME PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT

n'est plus en activité (invalidité, chômage, minima sociaux...), la majorité de la population est fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite et à une augmentation de la durée de cotisation. Dans ce contexte, toutes mesures d'âge ne feraient que précariser encore les actuels et futurs travailleurs et travailleuses. Cela ne générerait par ailleurs, aucune économie pour notre système car conduirait à un transfert financier vers l'assurance chômage et pour l'invalidité et les minima sociaux, vers notre système de protection sociale.

Evelyne Bras secrétaire départementale de la FSU78



Le SNASUB défend les intérêts particuliers des personnels d'administration scolaire et universitaire (catégories A,B,C) personnels des bibliothèques, personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de la recherche et de la formation, personnels administratifs de documentation dans le cadre général de la Fédération Syndicale Unitaire

En application de l'article 145 de la loi 2022-217 du 21 février 2022 dite 3DS, est donc créée une autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale (CT) de rattachement sur l'adjoint.e gestionnaire d'EPLÉ, adjoint.e du chef d'établissement chargé des fonctions de gestion matérielle, financière et administrative et membre de l'équipe de direction portant sur les seules missions de restauration, d'entretien général et de maintenance des infrastructures et des équipements.

Si l'intention des collectivités territoriales semble claire (augmenter leur influence dans la gestion quotidienne de nos établissements), la situation réglementaire issue du vote de l'article 145 de la loi 3DS laisse un flou conséquent et place l'adjoint.e gestionnaire dans une situation fonctionnelle difficile. D'un côté, ceux-ci restent sous l'autorité du chef d'établissement pour l'ensemble des missions qui relèvent du fonctionnement autonome de l'EPLÉ... de l'autre, ils sont désormais sous celle des collectivités territoriales pour les missions précisées par l'article 145 !

Elles et ils sont donc littéralement placés entre le marteau et l'enclume, écartelés entre deux autorités fonctionnelles. Voilà ce qui est de nature à désorganiser les équipes qui pilotent et

administrent les EPLE et à détériorer leurs conditions de travail... Il est fort à parier que tout ceci se traduise à l'avenir par une perte de sens importante de leur métier au service du public, de l'acte d'enseignement et des missions qui l'entourent, dont celle primordiale de la restauration scolaire.

Pour le SNASUB-FSU, la mise en œuvre de cette nouvelle autorité fonctionnelle ne doit pas avoir lieu, les collectivités territoriales ne doivent pas augmenter leur influence sur le fonctionnement des EPLE. L'éducation doit rester nationale et non être grignotée par des mesures progressives de décentralisation. Le SNASUB-FSU œuvrera à tisser les liens nécessaires dans les communautés éducatives de nos EPLE, avec les syndicats nationaux de la FSU dont le SNES-FSU et au-delà pour éviter le pire à nos collègues et nos établissements scolaires.

Une partie de la solution passera par le rejet, par les conseils d'administration des EPLE, des conventions EPLE-collectivité territoriale prévues par le Code de l'Éducation concernant la mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle, puisqu'elles y seront soumises au vote.

Philippe Lalouette
pour le SNASUB-FSU.



Le Syndicat National Unitaire défend les intérêts particuliers des salariés de pôle emploi dans le cadre général de la Fédération Syndicale Unitaire

Si l'objectif principal affiché de ce nouveau projet d'Emmanuel Macron et de son gouvernement est de mettre tout le monde au travail pour tendre vers le plein emploi, nous pouvons légitimement nous questionner sur le contenu de celui-ci.

En effet, avant de passer à un nouveau projet encore aurait-il fallu commencer par un bilan des acteurs du marché du travail ! En effet, rien ne démontre que Pôle Emploi, notamment, n'aurait pas réussi son objectif d'accompagnement et d'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle ont présenté la feuille de route de ce projet aux différentes organisations syndicales nationales.

Elle repose sur huit thématiques :

- Rénover le service public de l'emploi par la création de France Travail
- Réformer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et mieux insérer les publics éloignés de l'emploi
- Poursuivre le déploiement du contrat d'engagement jeune –CEJ-

- Faire évoluer l'assurance chômage
- Amplifier la dynamique de l'apprentissage
- Préparer les actifs aux compétences de demain
- Soutenir l'emploi des seniors et garantir l'avenir des retraites
- Travailler mieux

Si Olivier Dussopt dément toute idée de fusion « ...la création de France Travail ne consiste pas à fusionner des structures ; il n'est donc pas dans notre objectif de fusionner Pôle emploi et les missions locales... »

Nous avons malheureusement le recul nécessaire avec la fusion ANPE et ASSEDIC, pour être circonspects et particulièrement inquiets !

Aujourd'hui, beaucoup de questions restent en suspens. Nous savons que le gouvernement veut aller très vite mais toujours pas encore comment vont s'articuler ces huit thématiques.

C'est entre autre pour cela que le SNU Pôle Emploi IDF a fait un appel à une grève intersyndicale dans toutes les agences franciliennes le mardi 11 octobre dernier.

Karine Terrien
Secrétaire SNU/FSU Pôle Emploi 78



REPRESSION ANTI SYNDICALE

Lors du CTMEN vendredi 23 septembre, La FSU et l'ensemble des organisations syndicales ont fait une déclaration commune dénonçant avec la plus grande fermeté les pratiques de répression syndicale et/ou d'atteinte à la liberté syndicale. Elles ont exigé l'annulation de la décision de la rectrice de Versailles de muter d'office Kai Terada, professeur de mathématiques au Lycée Joliot-Curie de Nanterre et militant syndical départemental Sud Éducation.

En l'absence de réponse du ministre ou de son cabinet en séance, et compte tenu de la gravité en termes de répression syndicale que constitue la mesure prise à l'encontre de Kai Terada, la FSU et les autres organisations syndicales ont quitté le CTMEN.

Mais le 29 septembre, Kai Terada a appris qu'il était muté d'office dans l'intérêt du service dans un lycée des Yvelines et ce alors même que le rectorat indique qu'il n'y a rien qui justifie d'engager la moindre procédure disciplinaire à son encontre. La rectrice de Versailles use d'un procédé de contournement, la seule motivation affichée par l'administration lors

KAI TERADA DOIT ÊTRE RÉINTÉGRÉ SUR SON POSTE SANS DÉLAI !

du CTMEN étant selon elle de garantir la continuité du service dans l'établissement. Établissement dans lequel les personnels sont massivement en grève pour protester contre la suspension et maintenant le déplacement « dans l'intérêt du service » de leur collègue, dénonçant une sanction disciplinaire déguisée et sans fondement. Ces faits s'inscrivent dans un contexte d'atteinte à la liberté syndicale qui a pris une ampleur inédite et dangereuse dans l'Éducation nationale sous le ministère de Jean-Michel Blanquer. Ça suffit !

Après le succès du rassemblement de soutien à notre collègue devant le ministère mercredi 21 septembre, la FSU et les organisations syndicales sont déterminées à poursuivre leur action de soutien plein et entier pour le respect du droit syndical dans l'éducation nationale. Le ministre Pap Ndiaye doit prendre ses responsabilités et annuler sans délai la décision de la rectrice de Versailles et réintégrer Kai Terada sur son poste.

Evelyne Bras - Secrétaire
Départementale de la FSU78

CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE POUR LA FSU C'EST NON



La Section Fédérale des Yvelines regroupe et défend les intérêts particuliers des retraités dans le cadre général de la Fédération Syndicale Unitaire

RETRAITÉS

Partir en retraite est sans doute un soulagement, mais cela ne signifie pas que vous devez vous isoler. Actif-ve, vous étiez syndiqué.e, certes pour être défendu.e individuellement, mais aussi par solidarité professionnelle. Cette solidarité reste nécessaire pour défendre les droits et la situation des retraité.es. Pouvoir d'achat, niveau des pensions, protection sociale, lutte contre l'« agisme », politique du grand âge, autant de problématiques dont s'emparent les organisations de retraité.es. En restant syndiqué.e à votre syndicat national, vous devenez membres de la Section fédérale des retraités de la FSU 78. Vous recevrez des infos, vous serez invité.e à nos AG, vous serez appelé.e à participer à nos actions, notamment celles organisées par 9 organisations de retraités,

BIENVENUE A TOUTES ET TOUS

qu'on appelle couramment « Groupe des 9 » (CGT, FO, CFTC, CGC, Solidaires, FSU, UNRPA-ensemble et solidaires, LSR et FGR-FP). Nombre de syndicats de la FSU adhèrent par ailleurs à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la fonction publique), avec d'autres syndicats relevant de Solidaires, de FO, etc. et des « adhérents directs ».

Si vous souhaitez recevoir des infos par mail (par exemple, tracts et rendez-vous au moment des actions), signalez-le à sc78610@gmail.com. Rassurez-vous, vous ne serez pas harcelé.e et votre mail ne sera communiqué à personne.

Sylvie Chardon, Section Fédérale
des Retraités des Yvelines



Dès la première réunion ministérielle consacrée à la revalorisation salariale des enseignant-es, la FSU a rappelé que la question salariale doit concerner tous les personnels : rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, revalorisation d'ampleur à même de faire face au déclassé salarial et à des situations de grande précarité (notamment celles des AED et des AESH), augmentation des salaires et mesures de carrière sans contreparties pour tous les personnels, en début, milieu et fin de carrière, nécessité de lutter contre les inégalités salariales femmes/hommes. Le ministre a confirmé les grandes lignes du cadre budgétaire : 635 millions pour l'augmentation des rémunérations sans conditions, 300 millions pour le pacte pour l'année 2023. La FSU a exigé que les CPE et PsyEN soient concerné-es sans conditions. Le ministre a affirmé sa volonté pour les premières moitiés de carrière (les 25 premières années) par la rémunération et, pour la première fois, a entrouvert la porte d'une amélioration des promotions (hors classe et classe exceptionnelle) pour la 2ème moitié de carrière. Sur le pacte, la FSU a rappelé son refus de travailler plus pour gagner plus. Le ministre a pris acte et évoqué la possibilité de mieux rémunérer les missions existantes pour une partie de cette somme. Il a annoncé que la prime REP/REP+ serait bien versée à tous les personnels y exerçant : AESH, AED, CPC, PsyEN, CPE, Assistantes sociales, infirmières ... Revendication de longue date pour laquelle la FSU s'est battue et qui serait enfin entendue !

Pour autant, le cadre est trop contraint pour obtenir une véritable revalorisation d'ampleur. Même si des lignes bougent: les fins de carrières devraient être aussi concernées par des revalorisations sans contreparties, via des promotions de grade plus importantes, alors qu'elles sont jusqu'ici oubliées. Si la porte s'ouvre sur une meilleure reconnaissance des missions existantes, cela ne suffit pas, loin s'en faut ! Pour la FSU, il faut un plan de programmation pluriannuel, une revalorisation par des mesures indiciaires pour toutes et tous et en particulier pour les AED et les AESH qui exercent en dehors de l'éducation prioritaire, mais aussi pour l'ensemble des personnels qui concourent au service public d'éducation (administratifs-ves, infirmières, assistantes sociales, personnels de direction et d'inspection, etc.). La FSU a rappelé son attachement à ce que toutes et tous soient concerné-es, y compris les personnels du ministère de l'agriculture ou encore les enseignant-es affecté-es dans l'enseignement supérieur (PRAG, PRCE, etc.). La mobilisation des personnels depuis le début de l'année (nombreuses réunions et participation encourageante à la grève du 29 septembre) montre leur détermination à obtenir une revalorisation digne de ce nom. Après une rentrée de la pénurie, il faut des mesures fortes et urgentes pour restaurer l'attractivité des métiers de l'éducation !

Evelyne Bras - Secrétaire
Départementale de la FSU78

EN DÉCEMBRE
2022 AUX
ÉLECTIONS
PRO

JE VOTE FSU

Education / recherche 1er degré : SNUipp FSU, Snes FSU 2nd degré : Snes FSU EPS : SNEP FSU Enseignement professionnel : SNUep FSU Enseignement agricole : SNETAP FSU Enseignement supérieur : SNESUP FSU Chercheuses et chercheurs scientifiques : SNGS FSU Personnels de direction : snipden FSU Inspectrices et inspecteurs pédagogiques : SUI Infirmier.e.s : SNIACS	Administration Scolaire Universitaire et Bibliothèque SNASUB-FSU	Personnels territoriaux SNU TER LA FSU TERRITORIALE	Environnement SNE Syndicat National de l'Environnement	Affaires culturelles SNAC FSU
U. F.S.U. ENGAGÉ-ES POUR LE SERVICE PUBLIC			Tavail, emploi, formation et insertion snu FSU	Administration pénitentiaire snepap FSU
Je vote U. F.S.U.			Protection Judiciaire de la Jeunesse Snpes PJJ	Ministère des Affaires étrangères U. F.S.U.
Assistants sociaux de la Fonction Publique SNAF	Territoires, agriculture et mer SNUitam	Education populaire, action sociale, socioculturelle et sportive E.P.A.	Caisse des dépôts et consignations snup CDC	